

**CONCOURS : RH-F-065(26) – POSTE SYNDIQUÉ - FEÉSO
AVIS INTERNE/EXTERNE
ORTHOPHONISTE**

Poste : Orthophoniste

Date d'entrée en fonction : Dès que possible

Lieu : Centre pédagogique avec déplacement dans toutes les écoles du Conseil

Pourcentage d'affectation : 35 heures/semaine (1,0 ETP) - 52 semaines par année

Taux horaire : Entre 49,88 \$ et 66,57 \$ - classification 13

Sommaire des responsabilités :

La personne qui occupe ce poste relève de la Leader en orthophonie et a pour rôle de travailler auprès des élèves ayant, ou étant à risque, de troubles de langage et de parole, incluant les dépistages, les évaluations, l'élaboration de plans de rééducation et leur mise en œuvre. La personne qui occupe ce poste exécute ses tâches en fonction des lois, des règlements, du code de déontologie, des énoncés de principe et des directives professionnelles préférées de l'Ordre des audiologistes et des orthophonistes de l'Ontario.

Exigences et qualifications :

- Détenir une Maîtrise en Sciences de la Santé, Orthophonie deuxième cycle orthophonie et en audiologie;
- Être membre en règle de l'Ordre des audiologistes et des orthophonistes de l'Ontario (OAOO);
- Avoir travaillé un minimum de cinq années en orthophonie;
- Être capable de travailler au sein d'une équipe multidisciplinaire (psychologue, conseiller et conseillère pédagogique, direction d'école, enseignante et enseignant, personnel des services à l'élève et des services pédagogiques);
- Démontrer une bonne maîtrise du français et de l'anglais à l'oral et à l'écrit;
- Posséder un esprit d'analyse et de synthèse;
- Faire preuve d'entregent;
- Faire preuve d'excellentes habiletés organisationnelles;
- Faire preuve de discrétion.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae par l'entremise de notre site Web avant **12 h le 24 août 2026** à l'attention de :

Monsieur Eric Despatie
Directeur des Ressources humaines
296, rue Van Horne
Sudbury (Ontario) P3B 1H9
Tél. : (705) 671-1533
Courriel : emplois@grandnord.ca

Nous remercions tous les candidats et toutes les candidates, mais nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues pour une entrevue.

Francine Vaillancourt, présidente

Carl Dussault, directeur de l'éducation

En vertu du règlement 521/01 tel qu'amendé par le Règlement 322/03 et de la ligne de conduite du Conseil scolaire du Grand Nord, tout membre du personnel doit fournir un relevé de ses antécédents criminels avant d'entrer en fonction. Si on vous invite à poursuivre les étapes du processus de sélection, veuillez nous aviser de tout besoin nécessitant des mesures d'adaptations particulières. Les renseignements communiqués seront traités avec respect et confidentialité.

Le Conseil scolaire du Grand Nord encourage l'égalité d'accès à l'emploi.